

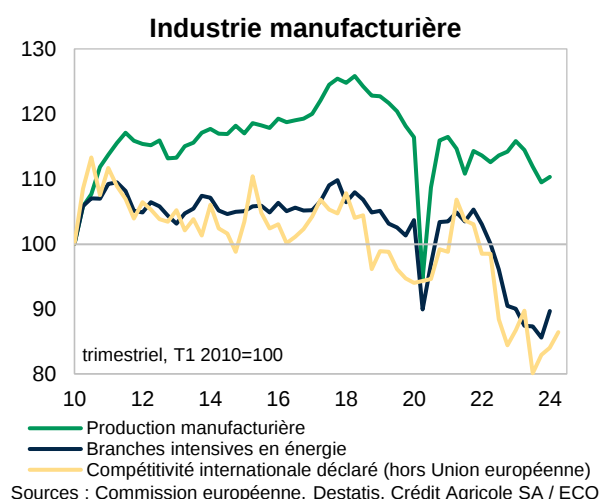
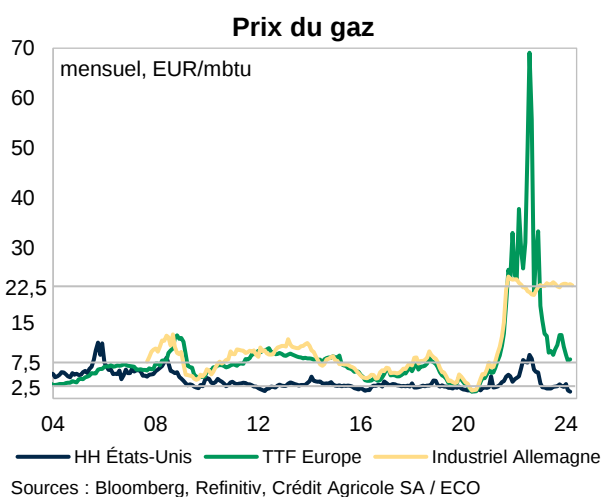
Perspectives

N°24/151 – 3 juin 2024

ALLEMAGNE – Le risque de délocalisation industrielle est bien réel

Jusqu'à 43% des grandes entreprises du secteur industriel allemand (500 salariés ou plus) envisagent ou sont dans le processus de délocaliser leur production, selon un rapport du DIHK de septembre 2023. L'étude montre également que la part des industries qui ont reporté leurs investissements dans les processus centraux est de 39,3%, tandis que dans les branches intensives en énergie le chiffre s'élève à 48,4%. 31,9% des branches intensives en énergie (par rapport à 15,6% de l'ensemble du secteur industriel) déclaraient avoir réduit ou être en train de réduire leur production en raison de la forte hausse des prix de l'énergie, selon l'édition précédente de l'étude. Les principaux problèmes auxquels sont confrontés l'industrie manufacturière et le secteur de la construction sont le prix de l'énergie et le coût des produits de base, la demande intérieure, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, l'environnement réglementaire, et les coûts de la main-d'œuvre, selon un autre rapport du DIHK de février.

Le gouvernement allemand a annoncé en novembre 2023 octroyer un ensemble de subventions d'une valeur de 28 milliards d'euros destinés à soutenir les industries allemandes confrontées aux prix élevés de l'énergie. Le programme vise à empêcher la délocalisation des industries manufacturières à forte intensité énergétique vers d'autres pays. Ce risque a augmenté avec la crise énergétique de 2022. Ce mouvement est en partie une réponse à la loi sur la réduction de l'inflation (*Inflation Reduction Act*, IRA) aux États-Unis, un vaste programme de subventions qui érode la compétitivité des partenaires commerciaux.



Dans le cadre de ce programme, un allègement fiscal sur l'électricité pouvant atteindre 12 milliards d'euros par an est garanti pour 2024 et 2025, avec la possibilité d'une prolongation jusqu'en 2028. La mesure phare du plan allemand est sûrement le « super cap », un système de compensation des pics de prix de l'électricité, qui devrait maintenir les prix autour de 6 centimes d'euros par kWh. Parmi les mesures annoncées figurent également des modifications du code des impôts pour l'industrie manufacturière, grâce auxquelles les taxes sur l'électricité seront réduites de 1,54 centime d'euros par kWh actuellement à 0,05

centime d'euros par kWh, le niveau minimum autorisé par la législation européenne. 350 entreprises très exposées à la concurrence internationale bénéficieront de subventions et de remboursements des frais d'achat de certificats d'émission de dioxyde de carbone. Les 90 entreprises, dont les factures d'électricité sont les plus élevées, bénéficieront également d'un allègement complémentaire.

D'autre part, le gouvernement a introduit en mars des contrats de protection du climat, soit des subventions d'un montant de 4 milliards d'euros destinées à soutenir les branches industrielles intensives en énergie dans leur stratégie de neutralité carbone d'ici 2045. Les entreprises seront dédommagées pour les coûts supplémentaires induits par l'adoption de processus de production visant à atteindre cet objectif.

✓ Notre opinion – *Malgré un début d'année positif dans l'industrie, comme nous l'avons analysé dans notre [hebdomadaire du 17 mai](#), le secteur manufacturier et notamment les branches énergivores ont réduit leur production. Le remplacement du gaz russe par des importations de gaz naturel liquéfié a entraîné l'industrie allemande vers un nouveau scénario de prix du gaz plus élevés. Cela place le secteur industriel dans une situation de perte de compétitivité, ainsi que d'une probable et significative perte structurelle de demande dans les branches intensives en énergie. En d'autres termes, il existe un risque réel de fermeture imminente et définitive des capacités industrielles.*

Article publié le 31 mai 2024 dans notre hebdomadaire [Monde – L'actualité de la semaine](#)

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
31/05/2024	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
30/05/2024	Chine : la hausse des droits de douane américains est d'abord un enjeu politique	Asie/USA
30/05/2024	Irak – Une économie en dents-de-scie	Afrique et Moyen-Orient
29/05/2024	Royaume-Uni – Le taux d'inflation rate la cible en avril mais ce n'est que partie remise	Royaume-Uni
28/05/2024	Allemagne – Début d'année en positif	Allemagne
28/05/2024	France – Le moral des entreprises a-t-il le vent en poupe ?	France
27/05/2024	Replay de la Webconférence – Avenir de l'Europe / Élections européennes : continuité ou rupture ?	Europe, Elections
24/05/2024	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
23/05/2024	Royaume-Uni – L'assouplissement du marché du travail se poursuit, et c'est une bonne nouvelle pour la BoE	Royaume-Uni
23/05/2024	La polarisation, la fièvre de la société américaine	États-Unis
22/05/2024	Allemagne – L'industrie en positif au premier trimestre	Allemagne
21/05/2024	France – Un marché du travail étonnamment robuste, enfin une hausse des salaires en termes réels	France
16/05/2024	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
16/05/2024	Mais que vient faire l'Azerbaïdjan dans le Pacifique Sud ?	PECO, Asie centrale
14/05/2024	Allemagne – Le gouvernement fédéral face aux défis de l'économie	Allemagne

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation : Elisabeth Serreau – **Statistiques** : DataLab ECO

Secrétariat de rédaction : Véronique Champion

Contact : publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

iPad : application [Etudes ECO](#) disponible sur App store

Android : application [Etudes ECO](#) disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.